

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 19/877 :

Travaux d'aménagement de la RD 28 entre le chemin Champcourt et le chemin Ferrère - Convention de financement avec le Conseil Départemental

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEÉ Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220829-19-877-1-DE
Date de télétransmission : 06/09/2022
Date de réception en préfecture : 06/09/2022
Michel FONTAINE

Affaire n°19/877 : Travaux d'aménagement de la RD 28 entre le chemin Champcourt et le chemin Ferrère - Convention de financement avec le Conseil Départemental.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Route Départementale n°28 constitue une artère principale qui permet la liaison entre deux quartiers importants : la Ravine des Cabris et la Ligne des Bambous. Il convient de préciser que près de 11 200 véhicules empruntent chaque jour cet itinéraire.

Sur cette route, la configuration actuelle de la section appelée chemin Adrien Recherchant entre le chemin Ferrère et le chemin Champcourt, ne permet pas d'assurer la circulation des modes doux (piétons et vélos) en toute sécurité.

En effet, sur la plus grande partie de ce secteur, la route est bordée de chaque côté par un accotement revêtu multifonctionnel. Il n'existe pas de zone de stationnement, d'arrêt de bus aménagé ni de traversée piétonne sécurisée.

Dès lors, il apparaît nécessaire de proposer des améliorations à cette situation.

Afin de prendre en compte les différents enjeux du secteur, l'aménagement envisagé consiste d'une part, à sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes sur cette section de route d'un linéaire d'environ 700m, en créant une continuité piétonne grâce à la réalisation d'un trottoir continu en amont de la voie (côté montagne).

D'autre part, une bande cyclable sera aménagée dans le sens montant (de la Ravine des Cabris vers la ligne des Bambous). De plus, des arrêts de bus seront améliorés avec la création de quais ainsi que des coussins berlinois et un plateau surélevé viendront sécuriser les nouvelles traversées piétonnes. Des places de parking seront également aménagées. Le réseau pluvial sera amélioré sur certains points particuliers grâce à la pose de buses. La chaussée actuelle sera rénovée par la mise en place d'un tapis d'enrobés.

Cette opération comprenant à la fois des travaux à caractère strictement urbain relevant de la compétence de la Commune et des travaux relevant de la compétence du Département, il est proposé de répartir la charge financière entre les deux collectivités.

Sur la base des prix de ces marchés, l'estimation financière des travaux s'élève à **525 879,17 € TTC** et la participation financière entre les deux collectivités sera la suivante :

Répartition	Coût prévisionnel des travaux TTC	Révision de prix ~ 10%	Coût prévisionnel divers et imprévus ~ 10%	Part financière TTC de chaque collectivité
Conseil Départemental	374 059,48 €	37 405,95 €	37 405,95 €	448 871,38 €
Commune de Saint-Pierre	64 173,16 €	6 417,32 €	6 417,32 €	77 007,79 €
Total	438 232,64 €	43 823,26 €	43 823,26 €	525 879,17 €

Il est annexé à cette délibération, la convention financière en annexe 1 et la répartition financière détaillée en annexe 2.

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 822 2315 16822005 43 RE.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER les termes de la convention passée avec le Conseil Départemental**

Conseil Départemental
974-219740164-20220829-19-877-1-DE
Date de télétransmission : 06/09/2022
Date de réception préfecture : 06/09/2022

- D'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER tout document relatif à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

